

CONTACT

Service instructeur pour l'enregistrement
des embarcations en Guyane

DEAL de Guyane / Service fleuves, littoral,
aménagement et gestion (FLAG)

Tél. 05 94 35 58 00 (accueil)
flag.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

Adresse physique
Port de Dégrad des Cannes
97354 Rémire-Montjoly

N° d'appel d'urgence : **112**

novembre
2015

Sécurité fluviale La navigation de plaisance en Guyane



Direction de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
de Guyane

Service fleuves, littoral,
aménagement et gestion

CS 76003
97306 Cayenne cedex



Direction de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Guyane



Vous souhaitez naviguer en toute sécurité sur tous les cours d'eau de la Guyane ?

Vous devez remplir les conditions suivantes :

- être titulaire du **permis bateau** option « **eaux intérieures** »,
- **enregistrer** votre embarcation auprès du service instructeur (DEAL / service FLAG),
- disposer des **équipements de sécurité** suivants :



En **période nocturne** ou dans des **conditions de visibilité réduite**, notamment par temps de pluie, l'embarcation doit disposer :

- d'un feu de mât de couleur blanche visible à 360°,
ou
- de deux feux, un rouge et un vert, visibles sur les côtés.

Les **embarcations à moteur** doivent être équipées d'au moins un extincteur homologué (marque CE).

Les pratiquants de **motos aquatiques** (*Jet ski...*) doivent disposer uniquement d'un gilet homologué, d'une trousse de premiers secours, d'un coupe-circuit et d'une lampe flash.

